

PRAP 2 S

ams@croixblanche.info

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



Durée21 heures







Prérequis

Aucun

Public concerné

Salariés des secteurs sanitaire et médico-social, qui ont, dans leur activité, une part importante d'activité ou de travail physique : manutention manuelle, port de charges, gestes répétitifs, postures de travail prolongées, manutention de patients, transfert de personnes à mobilité réduite.

Objectifs de la formation

Formation-action ayant pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'établissement.

Compétences visées

Comprendre l'intérêt de la prévention Connaitre les risques de son métier Observer et analyser sa situation de travail Proposer des pistes d'amélioration de sa situation de travail Remonter l'information aux personnes concernées Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Démonstrations pratiques / Travaux de groupe Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences

Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse
- 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 lit médicalisé électrique pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 disque de pivotement

- 1 planche de transfert
- 1 drap de glisse
- Du matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert...)
- 1 lève-personne
- Vidéos de présentation

PRAP 2 S

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Organisation de la formation / programme

21 heures en présentiel, réparties sur trois jours (2+1) espacés de trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement

Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire à l'épreuve certificative de fin de formation

Sanction

Certificat d'acteur PRAP 2S donnant équivalence au PRAP IBC

Modalités d'accès et délais d'attente

Formation réalisable en Inter/intra.

- Intra nous consulter
- Inter: inscription en ligne possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation en fonction des places disponibles (information en ligne)

Maintien et actualisation des compétences

7h tous les 24 mois

Formation accessible aux personnes handicapées

Non

Qualification des formateurs

Formateurs certifiés INRS

Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61 - ams@croixblanche.info

☑ Programme conforme au document de référence PRAP - Version 8 - 04/2019

Nous contacter -



AMS CROIX BLANCHE

10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille

04 91 03 70 61 www.croixblanche.info